

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7541 SÉANCE DU 12 août 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial (absent)
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

OFFRES DE FINANCEMENT - PROJET YARIHWA' PHASE II

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) met présentement en œuvre le projet immobilier commercial Yarihwa' Phase II (**Projet**);

Attendu que le coût du Projet a été estimé à un montant de 9 099 000 \$;

Attendu que le montage financier à jour du Projet est le suivant :

- Ville de Québec : 1 000 000 \$;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations: et les Inuit : 1 000 000 \$;
- Société d'épargne des autochtones du Canada (SÉDAC) : 1 781 730 \$;
- Caisse Desjardins de Wendake (CDW) : 4 157 370 \$; et
- CNHW : 909 000 \$;

Attendu que le CNHW a reçu une offre de financement remboursable d'un montant de 1 781 730 \$ de la part de la SÉDAC afin de financer le Projet (**Financement SÉDAC**);

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7541 SÉANCE DU 12 août 2024

OFFRES DE FINANCEMENT - PROJET YARIHWA' PHASE II

Attendu que le Financement SÉDAC comprend un amortissement de 20 ans et un taux d'intérêt de 6.01 %, sujet à changer au moment du premier déboursé;

Attendu que la résolution #7388, *Signature d'une offre de financement avec la Société d'épargne des Autochtones du Canada (SÉDAC) – Projet de complexe de soins de santé Yarihwa Phase 2*, adoptée lors de l'assemblée régulière du CNHW du 27 mars 2023, vise le Financement SÉDAC, mais que les conditions de ce financement ont dû être ajustées à la suite de développements dans le Projet;

Attendu que le CNHW a reçu une offre de financement remboursable d'un montant de 4 157 370 \$ de la part de la CDW afin de financer le Projet (**Financement CDW**);

Attendu que le Financement CDW comprend un amortissement de 20 ans et un taux d'intérêt de 6.07 %, sujet à changer au moment du premier déboursé;

Attendu qu'il est dans le meilleur intérêt du CNHW d'accepter le Financement SÉDAC et le Financement CDW afin de compléter le montage financier du Projet, le tout selon les termes et modalités des offres.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'accepter** l'offre de financement de la Société d'épargne des autochtones du Canada d'un montant de 1 781 730 \$ afin de financer le projet immobilier commercial Yarihwa' Phase II (**Projet**), le tout selon les termes et modalités prévus à ladite offre (**Financement SÉDAC**);

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAQUE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7541 SÉANCE DU 12 août 2024

OFFRES DE FINANCEMENT - PROJET YARIHWA' PHASE II

- **D'autoriser** la direction des Finances et des Technologies de l'information à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), le Financement SÉDAC;
- **D'accepter** l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Wendake d'un montant de 4 157 370 \$ afin de financer le Projet, le tout selon les termes et modalités prévus à ladite offre (**Financement CDW**);
- **D'autoriser** la direction des Finances et des Technologies de l'information à signer, pour et au nom du CNHW, le Financement CDW;
- **D'autoriser** la direction des Finances et des Technologies de l'information à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **D'abroger** la résolution #7388.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND